



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 42353

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les mesures destinées à lutter contre le piratage sur internet. A l'heure où le Président de la République s'est engagé à renforcer les moyens pour lutter contre les atteintes à la propriété artistique, plusieurs solutions sont d'ores et déjà évoquées. Si certains souhaitent qu'une politique coercitive soit mise en place, d'autres estiment irréalisable la multiplication de poursuites judiciaires à l'encontre de millions d'internautes téléchargeant gratuitement des oeuvres culturelles. En effet, un système de licence légale permettrait de légaliser les pratiques du « peer to peer ». Une redevance serait ainsi perçue auprès des fournisseurs d'accès, tenant compte des abonnements souscrits par les consommateurs et dont le montant dépendrait du débit possible de leur connexion sur Internet, qui refléterait leurs pratiques notamment en matière d'échanges de fichiers. Le ministère de culture semblerait opter pour la mise en place d'un téléchargement légal et payant. Parce que le système de rémunération de nos artistes et de nos créateurs doit être défendu et soutenu, il aimerait connaître la solution retenue par les services du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42353

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4582

Question retirée le : 24 août 2004 (Retrait pour cause de question identique)